



CMMTQ MAÎTRE
DEPUIS **75**
ANS

Rapport annuel

2024-2025

Table des matières

3

Au cœur du bâtiment

Notre mission	3
Nos valeurs.....	3
Notre vision	3

4

Les membres

5

L'organigramme

6

Le conseil provincial d'administration

7

Le comité exécutif

7

Les comités et les groupes de travail

Les comités	7
Les groupes de travail.....	11

13

Le personnel de la CMMTQ

14

Le rapport du président et du directeur général

Service administratif	21
Service juridique	22
Service technique	25
Service de la formation	27
Service de la qualification	29
Service des communications	31

33

La CMMTQ en bref

34

Les états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	35
Résultats	37
Évolution de l'actif net	38
Bilan	39
Flux de trésorerie.....	40
Notes complémentaires	41
Tableaux	46



Au cœur du bâtiment

Créée en 1949 par la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie*, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) regroupe plus de 2900 entrepreneurs spécialisés dans le domaine de la mécanique du bâtiment et œuvrant majoritairement dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.

Collaboration
Compétence
Engagement
Intégrité

Notre mission

La CMMTQ veille à ce que ses membres maintiennent les plus hauts standards de compétence afin d'assurer une meilleure protection du public. Elle assume la qualification des entrepreneurs en plomberie et chauffage et encadre leur conduite professionnelle.

Nos valeurs

Les quatre valeurs identifiées s'appliquent autant à la Corporation envers ses membres qu'aux membres envers leur clientèle.

Notre vision

La CMMTQ est LA référence en mécanique du bâtiment au Québec, qui élève la compétence et le professionnalisme de ses membres d'aujourd'hui et de demain afin d'offrir au public des bâtiments sécuritaires, durables et efficaces sans compromis sur le confort.

Les membres

Les membres de la CMMTQ conçoivent, installent, réparent et entretiennent les systèmes qui font d'une construction un bâtiment habitable. Leur expertise est donc indispensable au confort et à la sécurité des occupants et des usagers.

Tous les entrepreneurs qui œuvrent dans les spécialités de la plomberie et du chauffage dans la province de Québec ont l'obligation d'adhérer à la Corporation. L'adhésion est volontaire pour les spécialités relatives à la réfrigération et aux arroseurs automatiques d'incendie.

Les travailleurs détenant les qualifications de tuyauteur (spécialité de plombier ou de poseur d'appareils de chauffage), de frigoriste, de ferblantier et de mécanicien en protection-incendie sont ceux que les entreprises membres de la CMMTQ embauchent principalement pour réaliser leurs travaux.

Répartition des sous-catégories de licence détenues par les membres de la CMMTQ au 31 janvier 2025

15.1
Systèmes
de chauffage
à air pulsé :

1075

15.2
Systèmes
de brûleur
au gaz naturel :

1288

15.3
Systèmes
de brûleur
à l'huile :

940

15.4
Systèmes
de chauffage
hydronique :

1121

15.5
Plomberie :

2267

15.9 et 15.10
Réfrigération :

845

13.3 et 13.4
Extinction
incendie :

175

L'organigramme

Conseil provincial d'administration (14 administrateurs)

- › 8 administrateurs élus par région
- › 5 administrateurs élus selon les spécialités
- › 1 président sortant

Comités

- › Élection
- › Éthique et gouvernance
- › Finances
- › Membres
- › Plaintes
- › Discipline
- › Appel
- › Qualification

Groupes de travail

Comité exécutif

- › Président
- › Vice-président
- › Secrétaire-trésorier

Direction générale

Service
administratif

Service
juridique

Service
technique

Service de la
formation

Service de la
qualification

Service des
communications

Le conseil provincial d'administration

Le conseil provincial d'administration (CPA) de la CMMTQ détermine les orientations et prend les décisions qui s'imposent pour atteindre les objectifs. Il a notamment pour mandat d'administrer les affaires de la Corporation, de nommer les membres des comités et de faire respecter la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* et ses règlements.

Région 1

Laval, Montréal-Est et Montréal-Ouest



Vanessa Courchesne
Plomberie
G Courchesne inc.

Région 2

Laurentides et Lanaudière



Jérémie Côté
Côté Expert en mécanique
du bâtiment

Région 3

Mauricie, Bois-Francs et Estrie



Denis Carignan
Plomberie Denis Carignan

Région 4

Québec



Jennifer Hamel
Laroche mécanique
du bâtiment inc.

Région 5

Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue



David Bouchard
Les entreprises
Réal Bouchard inc.

Région 6

Outaouais



Alain Beaudoin
Alpha combustion

Région 7

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches



Pascal Dumais
Plomberie
Pascal Dumais inc.

Région 8

Montérégie-Nord et Montérégie-Sud



Brian Roussel
BRASS Mécanique
du bâtiment inc.

Spécialité CVAC

Chauffage, brûleurs au gaz naturel, brûleurs à l'huile et réfrigération



Mario Pitre
Marconair inc.



Jean Turgeon
Le Groupe Jenaco inc.



Daniel Robert
Kolostat inc.

Spécialité Plomberie / Protection incendie



Matthieu Carboneau
Lambert Somec inc.



Danny Potvin
Plomberie Danny Potvin
(depuis le 9 mai 2024)



Mathieu Poirier
Gicleurs F.F. (1981) Itée
(jusqu'au 9 mai 2024)

Président sortant



Denis Beauchamp
Beauchamp,
Babin et associés inc.

Le comité exécutif

Le comité exécutif de la CMMTQ gère les affaires courantes de la Corporation, voit à son bon fonctionnement et suit de près les dossiers traités. Tout membre qui siège au comité exécutif a d'abord été élu comme administrateur pour sa région ou pour une spécialité au sein du conseil provincial d'administration.



Jean Turgeon
président



Jennifer Hamel
vice-présidente



Daniel Robert
secrétaire-trésorier

Les comités et les groupes de travail

Composés d'entrepreneurs et d'autres professionnels de la mécanique du bâtiment, plusieurs comités et groupes de travail œuvrent au sein de la CMMTQ. Les comités sont composés exclusivement de membres.

Les comités

Comité d'élection

Voit à l'exécution des procédures d'élection selon les règlements de la CMMTQ, en plus de surveiller et de contrôler la tenue des élections pour les administrateurs (conseil provincial d'administration) et les dirigeants (comité exécutif) de la Corporation.

Nombre de rencontres : 3

Le comité d'élection a analysé les mises en candidatures, dépouillé les votes à la suite des élections des administrateurs et présidé l'élection du comité exécutif de la Corporation.

Membres

- › Président : Claude Limoges, Plomberie Claude Limoges inc.
- › Benoit Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › François Nadeau, Plomberie François Nadeau inc.

Comité des finances

Examine toutes les questions financières pouvant affecter la CMMTQ, étudie le budget à soumettre au conseil provincial d'administration (CPA), examine les états financiers, contrôle la conformité des dépenses effectuées et prépare toute observation et recommandation au comité exécutif et au CPA sur les dérogations qu'il constate, le cas échéant. Il voit aussi à ce que les livres comptables de la Corporation soient vérifiés et fait tous les rapports et les recommandations en lien avec ses fonctions.

Nombre de rencontres : 4

Principaux dossiers :

- › états financiers internes et vérifiés;
- › placements;
- › budget;
- › recherche de sources de revenus;
- › équilibre financier.

Membres

- › Président : Daniel Robert, Kolostat inc. (depuis juin 2024)
- › Présidente : Jennifer Hamel, Laroche mécanique du bâtiment inc. (jusqu'en juin 2024)
- › Claude Lenghan, Plomberie Fury inc.
- › Nancy Ricard, Le Groupe Jenaco inc.
- › Vincent Zaoré, Lambert Somec inc.

Comité des membres

Formule des recommandations au CPA à propos de la formation et du perfectionnement professionnel des membres, de la vérification et de l'évaluation des compétences ainsi que des examens des membres et des futurs membres. Il prépare les examens de qualification en vue d'obtenir une licence d'entrepreneur de construction en plomberie et en chauffage et de devenir membre de la CMMTQ. Il procède à la reconnaissance des activités de formation dans le cadre du règlement sur la formation continue obligatoire.

Nombre de rencontres : 20

(16 en formation, 4 en qualification)

Principaux dossiers :

- › développement du programme de formations et du programme de conférences du congrès;
- › développement de formations initiales pour assurer une révision des compétences et des connaissances des candidats en vue de leur examen;
- › reconnaissance des formations pour la formation continue obligatoire;
- › examens de qualification professionnelle. Préparation du lancement des nouveaux examens en plomberie, suivis après le lancement et confirmation des questions d'examen.

Membres

- › Président : Daniel Robert, Kolostat inc.
- › Denis Carignan, Plomberie Denis Carignan
- › Jérôme Desjardins, Plomberie Saint-Pie X inc.
- › Marc Gendron, L.C. Gendron international inc.
- › Steve Lenghan, Plomberie Fury inc.
- › Dany Litwin, Plomberie Charbonneau inc.
- › Fanny Mailhot, PFD mécanique en bâtiment inc.
- › Charles Ricard, Allard & Ricard inc.
- › Christopher Langlois-Kelly, Plomberie J.F.P. inc. (depuis mars 2024)
- › Danny Potvin, Irrigation des Monts inc. f.a.s. Plomberie Danny Potvin (depuis novembre 2024)
- › Guillaume Trudel-Mercier, ACGM mécanique du bâtiment inc. (jusqu'en octobre 2024)

Comité des plaintes

Étudie les plaintes relatives à la conduite professionnelle des membres et à toute infraction aux règlements de la CMMTQ. Dans ce cadre, il peut rejeter toute plainte sans fondement et, lorsqu'une plainte paraît fondée, mais de peu de gravité, il peut transmettre un avertissement au membre visé. Dans les autres cas, il peut demander au directeur général de rédiger une plainte officielle et de convoquer le comité de discipline afin que ce dernier puisse en disposer.

Nombre de rencontres : 4

Dossiers étudiés : 75

Plaintes rejetées : 42

Plaintes transférées au comité de discipline : 36

Avertissements transmis : 5

Membres

- › Président : Benoît Perreault, Névé réfrigération inc.
- › Bruno Boulay, Plomberie 2B inc.
- › Pierre Blackburn, Plomberie P3B inc.

Comité de discipline

Entend et dispose de toute plainte officielle acheminée par le directeur général sur les instructions du comité des plaintes. À la suite des procédures prévues aux règlements de la CMMTQ et après avoir entendu l'entrepreneur, le comité rend une décision écrite et, le cas échéant, peut imposer une ou des mesures disciplinaires.

Nombre de rencontres : 6

Plaintes entendues : 42

Condamnations : 35

Membres

- › Président : Dany Litwin, Plomberie Charbonneau inc.
- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › Serge Croteau, Les mécaniques Ducro inc.
- › David Foisy, Mécanique Northerm inc.
- › Marc-André Sauriol, Plomberie Richard Jubinville inc.
- › Guillaume Trudel-Mercier, ACGM mécanique de bâtiment inc.

Comité d'appel

Possède la compétence exclusive pour entendre et disposer de toute demande d'appel d'une décision rendue par le comité de discipline.

Nombre de rencontre : 0

Aucune demande d'appel n'a été formulée.

Membres

- › Président : Sylvain Sergerie, Les entreprises de réfrigération L.S. inc. (jusqu'en juin 2024)
- › Jérôme Desjardins, Plomberie Saint-Pie X inc.
- › Martin Lesiège, HVAC inc.
- › Bruno Pelletier, Laroche mécanique du bâtiment inc.
- › Jean-Sébastien Landry, Le Groupe Jenaco inc. (depuis septembre 2024)



Comité de qualification

Entend et dispose de tout dossier qui lui est soumis portant sur la délivrance, le maintien, la suspension ou l'annulation d'une licence d'entrepreneur et de toute demande de révision d'une décision en matière de qualification professionnelle.

Nombre de rencontres : 5

Causes entendues : 5

Nombre de décisions rendues : 3

Membres

- › Présidents : Pierre Flageole, M^e Sophie Mireault et Josette Béliveau (jusqu'en juin 2024)
- › Réjean Cloutier, ancien membre
- › Claude Lenghan, Plomberie Fury inc.
- › Réjean Vignola, Plomberie Daniel Leclerc inc.
- › Jean Charbonneau, Plomberie Charbonneau inc. (depuis juin 2024)

Comité d'éthique et de gouvernance

Aide le CPA à exercer ses responsabilités de surveillance en examinant les aspects du cadre de gouvernance en vue d'assurer un fonctionnement efficient et efficace du conseil, des comités et des groupes de travail dans le respect des meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance.

Nombre de rencontre : 1

Membres

- › Président : Jean Charbonneau, Plomberie Charbonneau inc.
- › Denis Beauchamp, Beauchamp Babin et associés inc. (depuis juin 2024)
- › Matthieu Carbonneau, Lambert Somec inc. (depuis juin 2024)
- › Mathieu Poirier, Gicleurs F.F. (1981) Itée (jusqu'en juin 2024)
- › Daniel Robert, Kolostat inc. (jusqu'en juin 2024)



Les groupes de travail

En plus des comités prévus par sa réglementation, le conseil provincial d'administration peut former des groupes de travail et déterminer leurs mandats. Il a ainsi formé des groupes par spécialité (plomberie, chauffage, gaz naturel, etc.) qui réunissent des entrepreneurs œuvrant dans le même domaine pour discuter des enjeux qui leur sont propres.

De plus, lorsque des besoins spécifiques sont identifiés (comme le dossier des assurances), il peut mettre sur pied des groupes de travail pour alimenter les actions de la Corporation. Contrairement aux comités, composés exclusivement de membres, les groupes de travail sont ouverts à tous les intervenants de l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Spécialité plomberie

Nombre de rencontre : 1

Principaux dossiers :

- › entrée en vigueur du *Code national de plomberie – Canada 2020* et du prochain chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec*;
- › prépublication d'un outil en faveur du contrôle de la qualité des installations en plomberie.

Membres

- › Mario Côté, Plomberie Mario Côté inc.
- › Pascal Dumais, Plomberie Pascal Dumais inc.
- › René Huard, Plomberie Huard inc.
- › Benoît Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › François Nadeau, Plomberie François Nadeau inc.
- › Alexandre Daigle, Kolostat inc. (depuis août 2024)
- › Miguel Primeau, Roger Déziel inc. (depuis août 2024)

Installations sous pression

Nombre de rencontres : 2

Principaux dossiers :

- › projet de modification du *Règlement sur les installations sous pression*;
- › rencontre avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) : suivi sur les enjeux du *Règlement sur les installations sous pression*;
- › révision du Programme de contrôle de la qualité (PCQ).

Membres

- › Alain Arseneault, Entreprises Arseneault inc.
- › Denis Beauchamp, Beauchamp, Babin et associés inc.
- › Pierre Bernier, Plomberie Mécanique inc.
- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › René Huard, Plomberie Huard inc.
- › Jean-Marc Lacroix, Mécanique Northerm inc.
- › Jean-François Perreault, Maco Mécanique inc.

Communication

Donne son avis sur des éléments du plan de communication, propose du contenu pour des événements ou des publications, sert à tester certains outils et à valider des actions et des orientations de communication, formule des recommandations au CPA, au besoin.

Nombre de rencontres : 3

Principaux dossiers :

- › choix de la thématique du congrès;
- › ouverture de certaines activités du congrès aux commanditaires;
- › réflexion pour accroître le taux de participation à la Tournée du président.

Membres

- › Jérémie Côté, Côté expert en mécanique du bâtiment
- › Pascal Dumais, Plomberie Pascal Dumais inc.
- › Simon Darveau, Plomberie Tuyo inc.
- › Édith Chabot, Plomberie-chauffage C.I.F. inc.
- › Patrice Leblanc-Legault, Plomberie Azur inc.
- › Charles-Alexis Masse, Pure plomberie inc. (depuis novembre 2024)
- › Mathieu Poirier, Gicleurs F.F. (1981) ltée (jusqu'en juin 2024)
- › Jean Turgeon, Le Groupe Jenaco inc. (jusqu'en juin 2024)
- › Anne-Claude Gendron, L.C. Gendron international inc. (jusqu'en août 2024)

Assurance

Examine tous les aspects qui touchent les assurances commerciales qui s'adressent à nos membres.

Nombre de rencontre : 0

Membres

- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › Jean Charbonneau, Plomberie Charbonneau inc.
- › Marc Gendron, L.C. Gendron international inc.
- › Benoit Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › Daniel Ricard, Allard & Ricard inc.
- › Jean Turgeon, Le Groupe Jenaco inc.
- › Jennifer Hamel, Laroche mécanique du bâtiment inc.
- › Angelina Borsellino, Plomberie & Chauffage Domier inc. (jusqu'en juin 2024)



Le personnel de la CMMTQ

Direction générale

Steve Boulanger
Directeur général

Fanny Phan
Adjointe à la direction générale

Service des communications

Nadine Bourgeois
Directrice

Martin Lessard
Rédacteur en chef – revue *IMB*

Gilbert Vallières-Léveillé
Gestionnaire des communications numériques

Chantale Baar
Coordonnatrice, événements et communications

Service administratif

Charles Thibodeau
Directeur

Fernanda DePinho
Technicienne comptable, comptes recevables et paie

Linda Haché
Commis comptable, comptes payables

Michel Morin
Préposé à l’approvisionnement et à l’entretien

Marie Taliano
Secrétaire-réceptionniste

Service juridique

Mylène Sagala
Avocate, directrice

Renata Massoud
Avocate, superviseure

Giscard Tamas
Avocat

Alexandra Vaillancourt-Vigneault
Avocate

Élisabeth Julien-Rocheleau
Enquêteuse

Lynn Lachapelle
Adjointe, discipline

Hassina Zitouni
Adjointe, exercice illégal

Maude Chrétien
Adjointe, soutien aux enquêtes

Service technique

Charles Côté
Ingénieur, directeur

Mihai Buzdugan
Conseiller technique

Olivier Comte
Conseiller technique

Service de la formation

Manon Daneau
Directrice

Farida Boubchir
Coordonnatrice au développement et à la promotion

Mayra Gonzalez*
Technicienne

Poste vacant
Technicien

Nancy Duguay
Agente, soutien aux opérations

Justine Gariépy
Agente, soutien aux opérations

Samia Aïcha Benkeltoum*
Agente, soutien aux opérations

Service de la qualification

Clément Mabit
Avocat, directeur

France Goulet
Superviseure

Lucrecia Sanchez
Analyste

Mélissa Graus
Analyste

Célia Chentouf
Agente de bureau

Sabria Benkeltoum
Agente de bureau

Rabiaa Saidi
Agente de bureau

L’astérisque (*) signifie qu’en date du 31 janvier 2025, la personne n’était plus à l’emploi de la CMMTQ.

Le rapport du président et du directeur général

Le plan stratégique 2024-2027 de la CMMTQ a été dévoilé le 1^{er} février 2024.

Pour établir nos orientations stratégiques, nous avons pris le pouls des membres sur les grands enjeux. Ceux-ci ont répondu à un sondage pour nous faire part de leur vision et de leurs priorités.

Nous avons ensuite travaillé avec l'équipe de direction et les membres du conseil provincial d'administration pour définir un cadre clair afin de guider les actions de la Corporation pour les trois prochaines années.

Dans ce contexte, nous avons décidé de concevoir le rapport du président et du directeur général en présentant les différents projets et réalisations selon les orientations du plan stratégique. Bonne lecture!



Jean Turgeon
président



Steve Boulanger,
directeur général

Qualification professionnelle, formation et inspection

Soutenir les membres dans le développement de leurs compétences

Inspection des travaux de construction

Depuis plusieurs années, la CMMTQ milite en faveur de l'intensification et de l'amélioration des inspections et de la surveillance des travaux de construction, afin de rehausser la qualité, au bénéfice du public. Plus précisément, nous sommes en faveur d'une inspection systématique des éléments de la mécanique du bâtiment avant la fermeture des murs d'un bâtiment.

Nos représentations, dont certaines ont été faites directement en commission parlementaire, ont été entendues puisque le gouvernement a adopté la *Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public*. Les orientations du ministre du Travail, Jean Boulet, sont claires : il faut inspecter mieux et davantage.

À terme, tout donneur d'ouvrage devra faire inspecter ses travaux à au moins 3 étapes charnières de la construction déterminées par un plan de surveillance du chantier, et obtenir une attestation de conformité au *Code de construction du Québec* et, le cas échéant, aux règlements municipaux et aux plans et devis. À ces fins, il devra mandater un ingénieur, un architecte ou un technologue professionnel.

Un règlement de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) doit être publié au printemps 2026. Celui-ci déterminera les catégories de bâtiments ou de travaux de construction concernées par ces exigences, les étapes charnières prévues par le plan de surveillance ainsi que les autres conditions et modalités.

Dans une première phase, le ministre Boulet souhaite que tous les bâtiments d'habitation non couverts par le plan de Garantie de construction résidentielle (GCR), comme les tours à condos, soient inspectés et fassent l'objet d'une attestation de conformité.

Il a ainsi mandaté la RBQ pour revoir le modèle d'inspection des travaux de construction au Québec. Pour ce faire, la RBQ nous a invités, de même que la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), à participer à des travaux préliminaires.

Depuis, un comité coordonnateur inspection (CCI) a été mis sur pied afin de développer et de déployer un nouveau modèle d'inspection et de surveillance des travaux de construction au Québec. Outre la RBQ, la CMEQ et la CMMTQ, le CCI regroupe GCR, ainsi que les ordres professionnels des ingénieurs, des architectes et des technologues.

L'une des tâches du CCI est de superviser l'évolution du mandat confié au Bureau de normalisation du Québec de produire un guide de bonnes pratiques de surveillance des travaux de construction. Ce guide consolidera l'ensemble de la littérature sur le sujet et définira le tronc commun à tout plan de surveillance au Québec. Plus d'une vingtaine d'organisations y participeront, dont des associations d'entrepreneurs, de propriétaires et de gestionnaires de bâtiments, de consommateurs, de même que des représentants du secteur de l'assurance et du secteur municipal.

Le ministre du Travail et la direction de la RBQ veulent opérer un changement majeur. Nous comprenons que, dans la vision gouvernementale, la RBQ ne fera pas cavalier seul. La CMMTQ est toute disposée à lui prêter main-forte. Notre rôle se précisera au fil des travaux auxquels nous participons. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons contribuer activement à ce processus.

Nous veillons à ce que nos membres maintiennent les plus hauts standards de compétence. Nous assumons la qualification des entrepreneurs en plomberie et chauffage et nous encadrons leur conduite professionnelle. Nous estimons que l'inspection s'inscrit naturellement dans la continuité de notre rôle. L'inspection est demandée par nos membres et le public. Ce mandat fait partie de l'évolution de la Corporation.

Application intégrale de notre Loi

La *Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public* supprime les limites d'application et les exclusions contenues à la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* qui n'ont aucune raison d'être et qui génèrent de la confusion. Il s'agit d'un gain historique! Les fameuses licences « parallèles » en plomberie et en chauffage disparaîtront. Désormais, notre loi s'appliquera à tous les travaux de plomberie et de chauffage partout au Québec, peu importe leur nature et le territoire où ils sont exécutés. Tout entrepreneur en plomberie et en chauffage, peu importe où il œuvre au Québec, devra être membre de la CMMTQ, procurant ainsi au public une protection uniforme.

Formation initiale obligatoire

Cette même loi améliore également le contrôle de la qualification professionnelle, notamment en permettant d'imposer une formation initiale obligatoire comme condition à l'obtention d'une licence, ce que soutient la Corporation.

De façon générale, les objectifs de cette loi s'alignent à ceux de la CMMTQ : améliorer la qualité de la construction, rehausser la qualification professionnelle des entrepreneurs et renforcer la protection du public.

Formation continue obligatoire

Les répondants en exécution de travaux visés par une obligation de formation continue avaient jusqu'au 31 mars 2024 pour suivre et déclarer les formations dans leur dossier. Autrement, ils ne pouvaient plus agir à ce titre, et l'entreprise risquait de perdre sa licence.

Les répondants qui n'avaient pas rempli leurs obligations ont été accompagnés par le personnel de la CMMTQ jusqu'au délai ultime de conformité. Au 1^{er} juillet 2024, une fois le délai échu, 97,5 % des membres s'étaient conformés à leurs obligations. Un véritable succès!

Par ailleurs, l'actuelle période de référence se terminera le 31 mars 2026. D'ici là, le conseil d'administration a décidé d'obliger tous les répondants en exécution de travaux de la sous-catégorie de licence 15.5 à suivre la formation gratuite Actualisation du chapitre III, Plomberie.

Examens de qualification

Tous les examens en exécution de travaux ont été revus pour améliorer la mesure de compétences des futurs entrepreneurs et ils seront mis en œuvre progressivement. Celui en plomberie a été déployé en février 2024, mais nous avons choisi de revenir à la formule précédente en raison du très faible taux de réussite, particulièrement attribuable au manque de préparation des candidats à cette nouvelle forme d'évaluation. Dans ce contexte, la CMMTQ a mis en place une formation introductive à l'examen et a amorcé le développement d'une formation initiale complète afin de mieux préparer les candidats. Lorsqu'elle sera accessible, nous reviendrons aux nouveaux examens.

Environnement et développement durable

Harmoniser nos actions pour un futur durable

Formations identifiées Bâtiment durable

Pour vous aider à intégrer des innovations écologiques dans vos projets, nous avons créé l'appellation Bâtiment durable. Ainsi, un logo identifie toutes nos formations qui abordent les thèmes du bâtiment durable. Elles sont actuellement au nombre de 15. Puisque la mécanique du bâtiment est au cœur des défis de construction durable, la Corporation vous accompagnera dans ce virage essentiel.

Efficienc e et conformité

Faire mieux pour nos membres et l'équipe, au bénéfice du public

Exercice illégal

À titre exceptionnel, la Corporation a déposé pour la première fois une demande d'injonction contre une personne et une entreprise qui persistent sciemment à contrevenir à la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* en exécutant des travaux de plomberie sans être membre, et ce, malgré des condamnations pénales et des poursuites en cours. Par cette demande, la Corporation veut faire immédiatement cesser ces activités illégales et prévenir toute récidive. La procédure suit actuellement son cours, et nous espérons obtenir une décision en 2025. Vos activités réservées et la protection du public sont en jeu.

Projection budgétaire pour assurer la santé financière

À l'heure où la Corporation aborde de grands défis et lance des projets ambitieux, le comité des finances et le conseil provincial d'administration ont demandé des projections budgétaires pour les prochaines années. L'objectif est de pouvoir maintenir le rythme croissant des dépenses courantes avec les revenus actuels et anticipés. Nous avons bon espoir d'y arriver et d'utiliser les surplus accumulés seulement pour des projets à valeur ajoutée pour les membres. Notre situation financière est saine et nous devons la maintenir.

Transformation numérique

La Corporation poursuit sa transformation numérique pour mieux servir ses membres. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées à ses systèmes, comme un portail qui facilite les transactions en ligne des membres et des applications intégrées au système comptable. Le développement du module juridique, très complexe en raison de la gestion de l'exercice illégal et de la discipline, a aussi beaucoup progressé. De plus, nous avons implanté un logiciel de gestion de nos événements, de même qu'un logiciel de gestion de nos projets afin de suivre efficacement la progression de nos initiatives stratégiques, et de mieux gérer les délais et les ressources.

Assurances, représentations et dossiers de l'industrie

Représenter nos membres sur les enjeux qui leur sont chers

Modernisation de l'industrie de la construction

Le gouvernement a adopté la *Loi modernisant l'industrie de la construction*. Au préalable, dès que le ministre du Travail a annoncé son intention de moderniser la construction, nous avons été consultés à ce sujet. Ensuite, dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur ce projet de loi, la CMMTQ et la CMEQ ont présenté en mars un mémoire conjoint à la Commission de l'économie et du travail.

Essentiellement, ce projet modifie la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, communément appelée la Loi R-20, administrée par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Ce sont donc les règles entourant la négociation des conventions collectives de l'industrie ainsi que les exigences applicables aux travailleurs qui sont modifiées, et non celles touchant aux licences d'entrepreneur que la CMMTQ et la RBQ ont la responsabilité d'administrer.

Nous avons salué l'assouplissement des règles de mobilité régionale, la facilitation de l'accès à l'industrie et l'instauration d'un principe de polyvalence dans l'exercice des métiers. Nous avons toutefois demandé et obtenu que les tâches des métiers à risque, comme celui de tuyauteur, leur demeurent réservées. Nous espérons que ces modifications amélioreront la productivité de notre industrie qui en a besoin.

Paiement rapide

Après plus de 10 ans de travail acharné, la CMMTQ s'est réjouie de la publication du projet de règlement sur les paiements et le règlement rapides des différends en matière de travaux de construction. Il s'agit d'une étape importante puisque le gouvernement annonce concrètement les modalités du régime de paiement rapide qui seront applicables dans le cadre des contrats publics de construction.

Toutefois, ce projet ne correspondait pas aux attentes de l'industrie par rapport à certains éléments essentiels. Nous avons fait plusieurs interventions pour que le projet de règlement soit modifié. Nous avons bon espoir d'y arriver et d'obtenir enfin un règlement pérenne qui répond aux besoins de notre industrie.

Le directeur général de la CMMTQ, Steve Boulanger, agit depuis plusieurs années comme coordonnateur de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction. C'est à ce titre qu'il a participé aux consultations particulières et aux auditions publiques de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 79, *Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du*

fardeau administratif des organismes municipaux. Il s'est joint à la délégation de l'Association de la construction du Québec, invitée à commenter le projet de loi. La Coalition y a demandé l'adoption de mesures de paiements rapides pour les contrats municipaux au même titre que les contrats publics du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, la Coalition s'est mobilisée lors des consultations particulières à propos du projet de loi n° 62, *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures.* Elle a déposé un mémoire comportant quatre recommandations.

Assurances commerciales

Face aux primes d'assurances élevées, la CMMTQ continue d'agir. Nous avons poursuivi nos représentations auprès des autorités et avons repris contact avec le Bureau d'assurance du Canada. Nous mettons également en œuvre notre plan d'action, qui vise notamment à offrir des formations et à doter les membres d'outils pratiques afin de les aider à gérer leurs assurances de manière optimale.

À ce propos, nous avons produit le *Guide sur l'assurance responsabilité civile.* Pour sa conception, nous avons fait appel à des experts et aux membres du groupe de travail Assurance. Il contient toute l'information nécessaire pour mieux gérer vos assurances couvrant la responsabilité civile.

Dégâts d'eau

Formé de la CMMTQ, de la RBQ et de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage, le Groupe

d'action en prévention des dégâts d'eau examine les causes des dégâts d'eau et cible les innovations, bonnes pratiques et mesures d'entretien permettant de les prévenir.

Les travaux du Groupe d'action se sont poursuivis et son rapport est attendu. Notre volonté est évidemment de mieux protéger le public et d'assurer la qualité des bâtiments, mais aussi de s'attaquer à la hausse des primes et des franchises d'assurance qui frappent les entrepreneurs.

Climat de travail

La CCQ et l'ensemble des partenaires de l'industrie, dont la CMMTQ, ont mandaté la firme Léger afin de mener un vaste sondage pour mesurer les perceptions, les opinions et les expériences à l'égard de la discrimination, de l'intimidation et du harcèlement sur les chantiers de construction. Ce geste courageux et empreint de lucidité a permis à l'industrie d'avoir l'heure juste afin d'améliorer le climat de travail et de mettre en œuvre des actions porteuses.

Alternance travail-études

En compagnie de la CCQ, de nos partenaires patronaux et syndicaux du monde de la construction ainsi que de ceux du milieu de l'éducation, nous avons participé à plusieurs ateliers en vue d'inclure une forme d'alternance travail-études (ATE) dans la formation professionnelle des métiers de la construction. Le but est de rendre notre industrie plus attrayante pour les étudiants et de favoriser leur intégration. Nous espérons que des programmes en ATE soient déployés à plus grande échelle en 2025.

Sentiment d'appartenance et notoriété

Créer une communauté forte, reconnue et soudée

Campagne publicitaire grand public

Une publicité télévisuelle de 30 secondes a été diffusée sur les ondes de TVA et sur les chaînes du réseau Québecor, du 16 septembre au 10 novembre 2024. Un publireportage a été publié dans la section XTRA du journal *La Presse*, et nous avons commandité l'émission *Les bricoleurs du dimanche*. Cette campagne, qui compte aussi des bannières numériques, met en lumière le professionnalisme de nos membres et vise à rappeler aux Québécois la nécessité de confier leurs travaux à des entrepreneurs membres de la CMMTQ.

Le conseil provincial d'administration a ainsi décidé d'investir des sommes à même ses surplus accumulés afin d'accroître la notoriété des membres auprès de la population.

Nous avons également créé une boîte à outils pour les membres contenant des visuels liés à la campagne : bannières pour site Web et signature de courriel, image d'arrière-plan pour Teams et Zoom, et image de couverture pour Facebook.

Par ailleurs, les membres avaient jusqu'au 31 août 2024 pour afficher le nouveau logo de la CMMTQ, dévoilé en avril 2023. En effet, les membres ont l'obligation d'apposer le logo de la CMMTQ sur leurs véhicules et leurs documents d'affaires.


75^e anniversaire de la CMMTQ

Le 10 mars 2024, la CMMTQ a célébré son 75^e anniversaire.

À l'époque, les entrepreneurs en plomberie et en chauffage souhaitaient se regrouper et se faire reconnaître à titre de professionnels. Ils avaient également la volonté d'encadrer la pratique de leur métier, en vérifiant les compétences et en établissant des règles de conduite, et d'instaurer un régime de délivrance de licences. Pour ce faire, ils ont convaincu le gouvernement d'adopter une loi.

Le ministre du Travail a souligné le 75^e anniversaire de la CMMTQ en faisant une déclaration à l'Assemblée nationale. Le coup d'envoi aux festivités était donné.

Pour souligner l'événement, nous avons publié une série d'articles dans la revue *IMB* et préparé une vidéo relatant notre histoire. De plus, la Soirée Maestria a permis de saluer les personnalités qui ont marqué l'histoire de la CMMTQ. Les anciens présidents et directeurs généraux ont été invités. Enfin, nous avons visité les quatre coins de la province dans le cadre de la Tournée du président. Cette tournée s'est amorcée le 11 avril, à Québec, lieu du premier siège social de la Corporation. Des arrêts ont ensuite eu lieu dans les principaux pôles urbains de la province. Véritable succès, la Tournée du président sera de retour en 2025.



Congrès

Le congrès de la CMMTQ a eu lieu à l'Hôtel Château-Bromont. Environ 165 participants ont assisté aux 12 formations et 4 conférences au programme. Preuve que le congrès est l'événement phare de la Corporation, le taux de participation a connu une hausse de 20 % comparé à 2023. Pas moins de 350 personnes ont assisté à la Soirée Maestria. Au total, 8 entreprises ont été couronnées et 2 personnes ont été reconnues pour leur contribution au secteur de la mécanique du bâtiment.

Nos événements gagnent en popularité. Depuis le congrès, plusieurs fournisseurs veulent établir ou renforcer leurs relations avec la CMMTQ. Ils constatent la qualité de nos événements et l'engouement qu'ils suscitent. Il faut continuer de consolider nos liens avec les partenaires de l'industrie pour que tout le secteur de la mécanique du bâtiment en tire profit. Nous avons le réel désir de resserrer nos relations avec nos partenaires afin d'enrichir notre industrie.

En résumé

Cette année fut remplie en représentations, particulièrement avec la participation record de la Corporation à trois commissions parlementaires et à plusieurs rencontres avec notre ministre responsable. Elle fut également riche en réalisations, car plusieurs dossiers se sont enfin concrétisés et d'autres sont sur la bonne voie. Plus que jamais, la CMMTQ porte la voix de ses membres par une présence sentie et crédible auprès des autorités publiques, des partenaires et des acteurs de l'industrie. Nous le faisons dans l'objectif de toujours respecter notre mission première : augmenter la compétence des entrepreneurs en mécanique du bâtiment dans un souci de protection du public.

Remerciements du président

Je tiens à remercier sincèrement tous les membres qui s'impliquent au bénéfice de leurs consœurs et confrères, et qui donnent si généreusement de leur temps dans le but de faire progresser notre industrie. Ce sont des gens de cœur qui sont indispensables à la vivacité et à la pertinence de notre organisation. J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui m'appuient au conseil provincial d'administration. Ensemble, nous orientons nos actions et prenons des décisions dans l'intérêt supérieur de notre profession et de ceux qui l'exercent.

Le personnel de la Corporation mérite également de grands remerciements. Il faut être impliqué de près pour constater à quel point tout un chacun est investi dans les activités et les projets en ayant toujours à cœur de bien servir les membres. Ils incarnent véritablement les valeurs de l'organisation : intégrité, engagement, compétence et collaboration. C'est tout à leur honneur et à notre bénéfice!

Enfin, je tiens à souligner que la confiance que vous accordez aux administrateurs, à l'équipe et à moi-même est une véritable source de motivation. Elle nous pousse à faire progresser les dossiers politiques et les projets internes, toujours dans l'intérêt de notre industrie. Merci sincèrement!



Charles Thibodeau
Directeur

Service administratif

Assure la gestion financière et administrative de la CMMTQ.

Offre des conseils de nature administrative et de gestion, de l'information sur les taux horaires, les taxes (TPS et TVQ), les assurances, etc.

Participe à la recherche de programmes collectifs et de partenariats offerts aux membres et à la vente des produits et documents du catalogue de la Corporation.



Faits saillants 2024-2025

Répondre aux quelque

300

appels de membres à propos des taux horaires, des assurances responsabilité civile ou de tout autre sujet touchant l'administration.

Principales réalisations

Projets informatiques

- › Amélioration continue et validation de la cybersécurité;
- › Poursuite de l'implantation et de l'amélioration de la nouvelle plateforme comptable :
 - Tests de l'application *Business Central* de *Dynamics 365*;
 - Suivi du processus d'intégration des divers systèmes, validation et tests des solutions;
 - Validation en continu du transfert des transactions entre les divers systèmes.

Implantation d'un nouveau système téléphonique

Puisqu'après cinq ans, le contrat avec notre fournisseur arrivait à échéance, nous en avons profité pour explorer les différents systèmes téléphoniques offerts sur le marché. Après analyse, nous avons choisi un système qui compte de nouvelles technologies et de nombreux avantages pour mieux répondre à nos besoins et servir la clientèle.

Implication

- › Participation à des rencontres avec des entreprises qui offrent des produits et des services afin de conclure des partenariats avantageux pour les membres, notamment avec le Cabinet MRa en 2024.
- › Supervision des travaux d'entretien du bâtiment tels que présentés dans un rapport d'expert (imperméabilisation de la fondation du bâtiment).
- › Suivi des rencontres visant la poursuite de l'implantation du système de gestion des membres (*client relations management* ou CRM).
- › Participation au comité des finances et au groupe de travail Assurance.



Mylène Sagala, avocate
Directrice

Service juridique

Offre aux membres un service de consultation pour toute question légale liée à leurs activités d'entrepreneur de même qu'un soutien en matière de santé et de sécurité du travail.

Assure un soutien au sujet des dossiers juridiques de la CMMTQ, et applique la loi et les règlements de la CMMTQ.

Traite les plaintes disciplinaires relatives aux règlements de la CMMTQ et au *Code de soumission* du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ).

Enquête et poursuit devant les tribunaux les personnes qui, sans être membres de la CMMTQ, exercent le métier de maître mécanicien en tuyauterie ou laissent entendre qu'elles peuvent l'exercer.

Tente de rapprocher les parties dans les cas de mésententes formulées par un consommateur contre un membre.

Produit de l'information et des outils juridiques à l'intention des membres.

Principales réalisations

Exercice illégal du métier

Nos procureurs ont été présents au tribunal à plus de 100 reprises pour des auditions : 60 jugements favorables, contre 2 non favorables.

2024-2025	
Enquêtes menées	308
Poursuites pénales intentées	90
Montant reçu du BIA*	198 443,07 \$

* Le Bureau des infractions et des amendes (BIA) est responsable de recouvrer les amendes auprès des personnes condamnées à la suite d'un jugement favorable à la CMMTQ.

Des 60 jugements favorables, 18 se sont conclus par une reconnaissance de culpabilité, au terme de discussions avec les parties défenderesses et la reconnaissance des faits par ces dernières. Ce type de conclusion a permis d'éviter des procès, de consacrer des ressources à d'autres dossiers et d'assurer une condamnation rapide.

Poursuites d'intérêts

CMMTQ c. Inspection et déblocage Joël Beauchemin inc. et Joël Beauchemin

Bien que la preuve amassée démontre que l'infraction a été commise par l'entreprise, la CMMTQ a également poursuivi directement le seul dirigeant affirmant qu'il a engagé sa responsabilité en utilisant l'entreprise pour masquer sa participation à l'infraction. En d'autres termes, nous avons demandé au tribunal de lever le voile corporatif. Cette notion a été très peu utilisée en droit pénal. La CMMTQ a eu gain de cause, mais le jugement a été porté en appel par les défendeurs.

CMMTQ c. 9317-2070 Québec inc. f.a.s Construction Jay-R

Pour un même chantier, la défenderesse a réalisé des travaux de plomberie et d'électricité. Pour ces derniers travaux, elle a été poursuivie par la Corporation des maîtres électriciens du Québec, et elle a plaidé coupable. À l'audition contre la CMMTQ, la défenderesse soulève qu'elle ne peut être condamnée de nouveau selon le principe interdisant les condamnations multiples pour un même acte (même contrat). Le Tribunal n'a pas retenu cette proposition et conclut que deux lois particulières créent des infractions et que la nature substantiellement différente des travaux ne permet pas d'appliquer le principe interdisant les condamnations multiples.

Conduite professionnelle des membres

Augmentation de plus de 250 % du nombre de plaintes en ce qui concerne les règles prévues au *Code de soumission* du BSDQ et une diminution d'un peu plus de 10 % pour les plaintes liées à la conduite professionnelle des membres.

2024-2025	
Plaintes – BSDQ	48
Plaintes – Conduite professionnelle	74
Total	122

Demandes relatives au cautionnement de licence

2024-2025	
Demandes avec jugement	3
Demandes sans jugement	7
Réclamation acceptée par la CMMTQ à titre de caution	0*


*Plusieurs réclamations sont toujours en cours.

Conseils aux membres et renseignements généraux

- › Ajout de nouveaux articles à l'outil de vulgarisation du *Code de soumission* du BSDQ en collaboration avec la Corporation des maîtres électriciens du Québec, l'Association de la construction du Québec et le BSDQ.
- › Environ 2800 appels traités, dont plus de 780 consultations juridiques à des membres.
- › 28 dossiers de conciliation traités où les parties (clients et membres) ont été aidées dans le règlement d'un litige.
- › 81 demandes de vérification de membres pour CAA-Québec.
- › Nouvelle formation sur l'hypothèque légale de la construction offerte aux membres.
- › Rédaction de plusieurs articles juridiques destinés aux membres, notamment pour contrer une fraude lors de l'achat de chauffe-eau.

Implications et participation

- › Conclusion d'une entente avec le registraire des entreprises pour améliorer nos activités d'enquête.
- › Consultations auprès des poursuivants désignés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour modifier certaines directives applicables à la CMMTQ.
- › Participation aux comités de la Régie du bâtiment du Québec qui concernent les enquêtes pénales et administratives.
- › Avis sur différentes mesures et modifications législatives et réglementaires, dont :
 - Projet de loi n° 42 – *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*
 - Projet de loi n° 51 – *Loi modernisant l'industrie de la construction*
 - Projet de loi n° 54 – *Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante*
 - Projet de loi n° 62 – *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*

- 
- *Projet de loi n° 72 – Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit*
 - *Projet de loi n° 76 – Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public*
 - *Projet de loi n° 79 – Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d’allègement du fardeau administratif des organismes municipaux*
 - *Règlement modifiant le chapitre III, Plomberie du Code de construction*
 - *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie de l’architecture*
 - *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie du génie*
 - *Règlement modifiant le Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*
 - *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires relatives à la Loi sur la protection du consommateur*
 - *Règlement modifiant le Règlement d’application de la Loi sur la protection du consommateur*
 - *Règlement modifiant le Règlement sur la forme des constats d’infraction*
 - *Règlement sur les paiements et le règlement rapides des différends en matière de travaux de construction*



Charles Côté, ing.
Directeur

Service technique

Informe et conseille les membres sur l'ensemble de la réglementation et des normes techniques touchant la mécanique du bâtiment.

Participe à plusieurs comités touchant la mécanique du bâtiment et représente la CMMTQ auprès des divers intervenants de l'industrie, notamment la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), le Groupe CSA (CSA) et le Réseau Environnement (AWWA).

Produit de l'information et des outils techniques à l'intention des membres et de l'industrie, et gère les groupes de travail par spécialité.

Fournit l'expertise technique aux autres services de la CMMTQ.

Principales réalisations

- › Dans le cadre de l'accord d'harmonisation des codes de construction nationaux, révision des différences entre les éditions 2015 et 2020 ainsi que les changements pour le Québec.
- › Rédaction d'articles et de chroniques *Question-réponse* pour la revue *IMB*.
- › Révision et réédition de fiches et articles publiés sur notre site Web.
- › Préparation et animation des groupes de travail par spécialités.
- › Mise à jour de fiches *Bonnes pratiques* en plomberie, en gaz, et en bâtiment.
- › Participation au choix des formations et des conférences dans le cadre du Salon MCEE et du congrès de la CMMTQ.
- › Préparation des cahiers d'accompagnement pour les nouveaux examens de qualification professionnelle.
- › Analyse du contenu des formations dans le cadre de la reconnaissance de la formation continue obligatoire.

Rencontres

- › AWWA (Comité national) – Raccordements croisés
- › AWWA (Section Québec) – Raccordements croisés
- › BIM-PCI – Table multisectorielle et groupes de travail – Feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données du bâtiment, dont les sommets BIM de Québec et de Montréal.
- › BNQ – Comité ad hoc sur le document préliminaire de la norme BNQ 3009-200 (guide de surveillance et d'inspections des bâtiments)

- › CETAF – Rencontre sur l'évacuation de la condensation provenant des appareils de réfrigération
- › CMMTQ – Comité des membres
- › CSA B64.10 – Comité technique sur la protection contre les raccordements croisés
- › CSA B139 – Comité technique sur les installations au mazout
- › CSA B149.1 – Comité technique sur les installations de gaz
- › CSA B214 – Comité technique sur le chauffage hydronique
- › CSA F280 – Comité technique sur la détermination de la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels
- › HRAI – Transition vers les nouveaux réfrigérants et l'adoption de la norme CSA B52:23, *Code de réfrigération mécanique*
- › OPC – Projet de loi n° 21, discussion concernant l'entretien des appareils de chauffage
- › RBQ – Champ d'application du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec*
- › RBQ – Table de réflexion sur les dégâts d'eau
- › RBQ – Rencontre avec la Direction des équipements sous pression
- › RBQ – Rencontres techniques en plomberie
- › RBQ-ICPC-CMMTQ – Groupe d'action en prévention des dégâts d'eau
- › Symposium du Réseau Énergie et Bâtiment – Les pompes à chaleur, des accélérateurs de décarbonation
- › Ville Mont-Royal – Clapet antiretour et transition vers le chapitre III, Plomberie
- › Ville de Montréal – Gestion des eaux de pluie des descentes de garage



Faits saillants 2024-2025

Nous avons établi le programme de conférences du congrès 2024 de la CMMTQ.

Le groupe de travail Installations sous pression a sensibilisé la RBQ aux modifications à apporter à la prochaine version du Règlement sur les installations sous pression. Dans ce cadre, il a notamment analysé et proposé des changements visant à clarifier les travaux de réparations et à éliminer les contraintes liées aux délais préalables des déclarations de travaux.

Plus de
2850
requêtes (appels et formulaires) de membres qui désiraient obtenir des conseils techniques, soit une hausse de
25 %
par rapport à l'an dernier.

Articles, conférences et entrevues

- › Entrevue en vue de la rédaction d'articles publiés dans la revue *Protégez-Vous* sur les tuyaux de raccordement, les systèmes de détection des fuites d'eau et l'installation des pompes à chaleur.
- › Webinaire (en collaboration avec la RBQ) sur la mise à jour du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* basé sur l'édition 2020 du Code national de plomberie
- › Conférence au congrès de la CMMTQ sur les questions fréquentes en plomberie
- › Conférence à l'ASPE sur le champ d'application des installations sous pression



Manon Daneau
Directrice

Service de la formation

Développe, met en place et administre des formations et des activités de perfectionnement adaptées aux besoins des entrepreneurs en mécanique du bâtiment, dont certaines mènent à des accréditations, certifications et permis.

Informe et conseille les membres au sujet de l'offre de formation et les guide vers les formations pouvant répondre à leurs besoins.

Diffuse des formations et les rend accessibles peu importe l'emplacement géographique du membre (en présence, virtuel en direct, virtuel en différé, et en entreprise).

Fait la promotion des formations de la CMMTQ, dont celles financées par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) et celles de la Commission de la construction du Québec (Fiers et compétents).

Valide les dispensateurs de formations et administre la reconnaissance des formations dans le cadre de la formation continue obligatoire (FCO).

Principales réalisations

Le Service de la formation a lancé sa toute nouvelle programmation le 19 septembre 2024. Afin de permettre aux répondants en plomberie et en chauffage de répondre à leur obligation de formation continue, elle comptait 38 nouvelles formations, dont 20 sont préenregistrées, pour un total de 90 heures de formations reconnues.

Pas moins de 15 formations ont été identifiées Bâtiment durable pour vous aider à intégrer des innovations écologiques dans vos projets.

Le Service de la formation a :

- › planifié le développement de nouvelles formations en vue de répondre aux besoins des membres;
- › enregistré 20 formations afin d'offrir une variété dans le format d'apprentissage;
- › collaboré avec le Service technique pour offrir de nouvelles formations;
- › coordonné les mises à jour des formations avec des experts dans les domaines de la plomberie et du chauffage;
- › organisé avec les entrepreneurs des formations en entreprise;
- › accompagné les répondants dans leur développement professionnel;
- › traité 13 % plus de demandes de validation de dispensateurs et 48 % plus de demandes de reconnaissances de formation pour la FCO.

Le Service de la formation maintient une collaboration étroite avec divers intervenants dans le but de faire évoluer l'offre de formations de la CMMTQ. Cette réalisation s'est notamment traduite par :

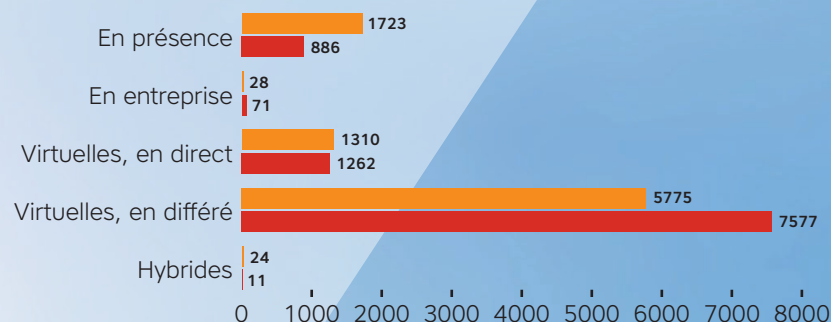
- › une collaboration avec la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et la Régie du bâtiment afin d'améliorer le processus de FCO;
- › des discussions avec les représentants du FFSIC pour mieux cibler des formations adaptées pour les travailleurs;
- › des rencontres avec le Comité des membres pour développer une nouvelle programmation et reconnaître les formations dans le cadre de la FCO.



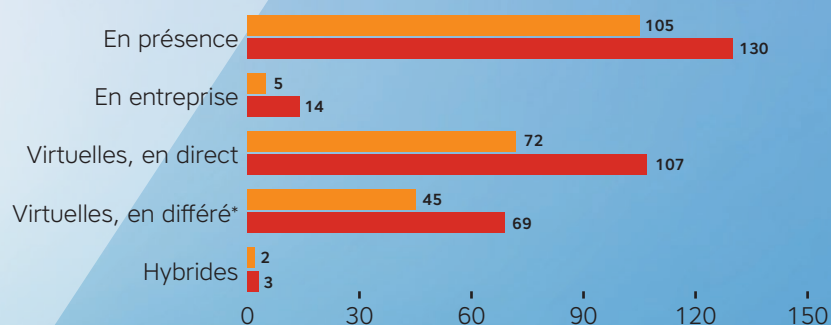
Faits saillants 2024-2025

Depuis le début de la deuxième période de référence, beaucoup d'entrepreneurs choisissent de satisfaire aux exigences de FCO plus tôt. Nous constatons ainsi une augmentation du nombre de participants et de formations suivies dans le format virtuel, en différé, qui semble être privilégié par la majorité des membres. Pour cette raison, nous bonifions continuellement les formations présentées dans ce format. Par ailleurs, nous remarquons également une augmentation du nombre de séances tenues en entreprise.

Nombre de participants inscrits : 2023-2024 2024-2025



Nombre de séances offertes : 2023-2024 2024-2025



* Nombre de formations offertes

Nombre de personnes inscrites

- ↑ 154 % – Séances en entreprise
- ↑ 31 % – Séances virtuelles, en différé

Nombre de séances

- ↑ 19 % – En présence
- ↑ 64 % – En entreprise
- ↑ 33 % – Virtuelles, en direct
- ↑ 35 % – Virtuelles, en différé
- ↑ 33 % – Hybrides



Clément Mabit, avocat
Directeur

Service de la qualification

Traite les demandes de délivrance, de modification et de maintien de licence comportant une ou des sous-catégories en plomberie et en chauffage.

Fait passer les examens de qualification professionnelle.

Gère l'admission des membres à la Corporation et le programme d'adhésion à la police d'assurance cautionnement collective de la CMMTQ.

Procède à diverses enquêtes administratives en respect des lois, comme la *Loi sur le bâtiment*.

Informe les répondants en exécution de travaux (chauffage et plomberie) quant à l'obligation de déclarer les heures de formation continue et applique les sanctions prévues au *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres mécaniciens en tuyauterie* en cas de non-respect.

Principales réalisations

L'équipe du Service de la qualification a poursuivi l'implantation du nouveau système de gestion des membres (*client relations management* ou CRM) afin d'améliorer ses procédures. De plus, elle a répondu aux questions des membres concernant les nouvelles obligations en matière de formation continue et les a accompagnés dans la déclaration de leurs heures avant la fin de la période de référence. Elle a également rédigé plusieurs articles, parus dans le bulletin *L'Info*, pour rappeler les obligations concernant la formation continue et la déclaration des heures à l'aide de l'outil à cet effet.

Enfin, le Service de la qualification a participé au développement de la plateforme Zone entreprise, en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec et la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Cette plateforme sera lancée en 2025. Elle permettra aux nouveaux entrepreneurs de faire la demande de délivrance de licence et la demande d'admission à la Corporation entièrement en ligne via des formulaires électroniques.

- › Traitement de 5005 demandes relatives à des dossiers de qualification professionnelle, dont 2683 demandes de renouvellement ou de maintien de licence, 285 demandes de licence, 2037 demandes de modification, incluant des formulaires de mise à jour, de cautionnement de licence, de changement d'adresse, de départ ou de décès de répondant ou d'abandon de licence.
- › Émission de 209 nouvelles licences comportant au moins une de nos sous-catégories exclusives.
- › Traitement de 20 426 appels. Rencontre de 602 visiteurs.
- › Annulation ou suspension de 181 licences d'entrepreneur pour non-respect de la réglementation.

- Administration de 1954 examens à Montréal et à Québec auprès de 935 candidats désirant devenir répondants d'une licence pour un des domaines d'habilitation, incluant celui d'exécution de travaux pour une ou des spécialités exclusives en plomberie et chauffage.
- 4 dossiers ont été soumis au comité de la qualification. Ils traitaient de la probité de l'entrepreneur et de l'intérêt du public.

Enquêtes

Le Service de la qualification a ouvert 14 dossiers d'enquête :

- 7 dossiers toujours en cours (ou l'enquête n'est pas terminée);
- 4 désistements de demande de délivrance de licence;
- 1 suspension de licence par le comité de qualification à la suite d'une recommandation du Service de la qualification;
- 2 dossiers fermés, car les réponses à nos demandes furent satisfaisantes.

Nombre de membres

En date du 31 janvier 2025, la CMMTQ compte 2911 membres actifs. Il s'agit d'un record. La majorité d'entre eux détient plusieurs sous-catégories, lesquelles sont réparties ainsi :

15.1	systèmes de chauffage à air pulsé	1075
15.2	systèmes de brûleurs au gaz naturel	1288
15.3	systèmes de brûleurs à l'huile	940
15.4	systèmes de chauffage hydronique	1121
15.5	plomberie	2267
15.10	réfrigération	845
13.3	systèmes d'extinction incendie	175

Nombre de membres actifs par année

2019	2662
2020	2710
2021	2720
2022	2773
2023	2861
2024	2895
2025	2911

Nombre de membres actifs par sous-catégories

	15.1 Chauffage à air pulsé	15.2 Brûleurs au gaz naturel	15.3 Brûleurs à l'huile	15.4 Chauffage hydronique	15.5 Plomberie	15.10 Réfrigération	13.3 Extinction d'incendie
2019	1116	1469	1220	1175	2084	606	170
2020	1123	1467	1205	1193	2131	629	160
2021	1108	1436	1163	1180	2137	647	154
2022	1102	1414	1125	1162	2178	666	151
2023	1114	1406	1097	1153	2235	705	151
2024	1126	1381	1052	1185	2275	782	183
2025	1075	1288	940	1121	2267	845	175



Faits saillants 2024-2025

20 426
appels effectués
et reçus

2911
membres au
31 janvier 2025

1954
examens administrés,
une augmentation de
17,2 % depuis l'an passé

Hausse du nombre
de membres de
9,4 %
depuis 2019



Nadine Bourgeois
Directrice

Service des communications

Informe les divers publics cibles sur des sujets relatifs à la Corporation et à l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Assume un rôle-conseil stratégique en matière de communication auprès de la direction générale et des services, en soutien à la réalisation de leurs mandats.

Organise des événements s'adressant aux membres et aux intervenants de l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Développe et maintien des liens avec les divers partenaires et les interlocuteurs de la Corporation.

Principales réalisations

Publicité

- › Une publicité télévisuelle de 30 secondes a été diffusée sur les chaînes du réseau Québecor du 16 septembre au 10 novembre 2024. Un publireportage soulignant le 75^e anniversaire de la Corporation et expliquant la nécessité de confier les travaux à des entrepreneurs de la Corporation a également été publié dans la section XTRA du journal *La Presse*. Voici quelques statistiques :
 - Augmentation de 60 % des visites sur le répertoire des membres pendant la campagne
 - 524 452 impressions* de la publicité à la télévision et en ligne

Événements

Assemblée générale annuelle tenue le jeudi 9 mai 2024 au Château Taillefer Lafon à Laval. Au total, 80 personnes ont participé à l'événement.

Le tournoi de golf affichait complet. Pas moins de 288 joueurs étaient présents au tournoi de golf organisé le 30 mai au Club de golf de la Vallée du Richelieu à Sainte-Julie. Les profits amassés lors du tournoi ont permis à la CMMTQ de remettre 5000 \$ à La Popote roulante d'Amos.

Le congrès 2024 a eu lieu du 12 au 14 septembre 2024, à l'Hôtel Château-Bromont. Soulignant le 75^e anniversaire de la Corporation, cette édition a vu son taux de participation augmenter de 20 % par rapport à l'édition 2023 : plus de 125 congressistes, et une cinquantaine de personnes accompagnatrices. Plus de 350 personnes étaient présentes à la Soirée Maestria au cours de laquelle 8 entreprises ont reçu des prix Maestria, et 2 personnes ont été reconnues pour leur engagement dans l'industrie et à titre de bénévole.

* Une impression correspond au nombre de fois que du contenu est affiché sur l'écran d'une personne, peu importe qu'elle ait cliqué dessus ou non.

Deux rencontres des partenaires de la CMMTQ ont été tenues en début d'année. La première a eu lieu à Montréal (29 février), la seconde, à Québec (11 avril). Ces rencontres avaient pour but de resserrer les liens avec nos partenaires, de présenter l'offre de visibilité disponibles pour rejoindre les membres et de recueillir leurs commentaires et suggestions sur les événements auxquels ils ont participé en 2023.

Nouvelle initiative : la Tournée du président a eu lieu d'avril à novembre 2024. Le président Jean Turgeon et le directeur général Steve Boulanger ont visité les quatre coins de la province afin d'aller à la rencontre des membres de la Corporation. Au total, ils ont visité neuf villes : Québec, Gatineau, Brossard, Rimouski, Jonquière, Trois-Rivières, Sherbrooke, Mirabel et Rouyn. Chaque visite leur a permis de présenter les principaux dossiers, de promouvoir les services dispensés par la Corporation et de répondre aux questions des membres, en présence de l'administrateur de la région.

Bourses

Remise de 10 bourses d'excellence d'une valeur de 500 \$ chacune à des étudiants inscrits au DEP en plomberie-chauffage et au DEC en mécanique du bâtiment.

Remise de la bourse Jocelyne-Meunier-Desjardins d'une valeur de 1000 \$ à une étudiante afin d'encourager les femmes à intégrer le secteur de la mécanique du bâtiment.

Implication

Membre de divers comités de la Commission de la construction du Québec :

- › Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction
- › Diversité, inclusion et harcèlement
- › Climat de travail sain
- › Forum sur le service à la clientèle et les communications
- › Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuit



Faits saillants 2024-2025

Bulletin L'INFO

Taux d'ouverture moyen :

55 %

Taux de clics moyen :

10,5 %

378 nouveaux abonnés,
une croissance de

10,8 %

Facebook

1345

abonnés, une croissance de
9,4 % au cours de l'année

187

publications

198 259

impressions, une augmentation
de 171 %

Revue IMB

10

revues publiées

Moyenne de

7500

copies par numéro

104

publicités

LinkedIn

3493

abonnés, une croissance de
16,4 % au cours de l'année

185

publications

182 915

impressions, une augmentation
de 100 %

Site Web

182 225

visiteurs, une augmentation
de 34 % par rapport à
l'année précédente

21 376

clics, réactions, partages ou
commentaires, une augmentation
de 240 %

La CMMTQ en bref

33 employés au service des membres

Plus de 2900 entrepreneurs spécialisés

qui assurent l'efficacité et l'efficacité des systèmes mécaniques des bâtiments au Québec (plomberie, chauffage, ventilation, climatisation, réfrigération et arroseurs automatiques d'incendie).

Un encadrement et un soutien pour ses membres

qui œuvrent dans une industrie dont l'évolution technologique exige d'eux le développement de plusieurs compétences et une mise à jour constante de leurs connaissances.

Une expertise de pointe

au service de l'industrie de la mécanique du bâtiment, des organismes et de différentes instances gouvernementales, ce qui en fait un partenaire reconnu et incontournable dans l'industrie de la construction.

Une protection pour le public

par l'application de règles de conduite professionnelle et par la lutte contre ceux qui exercent illégalement le métier de maître mécanicien en tuyauterie.

Un organisme mandataire du gouvernement du Québec

qui gère la qualification professionnelle des entrepreneurs en plomberie et en chauffage au Québec.





Corporation des maîtres mécaniciens
en tuyauterie du Québec

Les états financiers

pour l'exercice terminé le 31 janvier 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	35
Résultats	37
Évolution de l'actif net	38
Bilan	39
Flux de trésorerie	40
Notes complémentaires	41
Tableaux	46

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la CORPORATION DES MAÎTRES MÉCANICIENS EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 janvier 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 janvier 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres

responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et de notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états, incluses dans le rapport annuel 2024-2025.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des

états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;
- › nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- › nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation;
- › nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Hénaire, Denis, Brunet s.e.n.c.r.l.*¹

Laval, le 11 mars 2025

¹ par Caroline Fillion, CPA auditrice

Résultats

Pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2025

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	2 368 930	2 316 802
Admission des membres	90 809	64 132
Entente PCGN - Énergir	13 542	23 925
Cautionnement	126 040	114 250
Amendes et discipline	223 943	286 715
Ristournes	39 767	25 582
Frais d'administration refacturés - Division Qualification	200 000	201 216
Loyer	155 308	146 865
Activités (tableau 1)	2 450 138	2 540 290
Divers	21 634	20 411
	5 690 111	5 740 188
Pertes nettes avant amortissement - Division Qualification (tableau 4)	(173 072)	(174 007)
	5 517 039	5 566 181
Charges		
Activités (tableau 1)	1 525 535	1 349 307
Salaires	2 656 627	2 602 076
Frais généraux (tableau 2)	606 266	406 922
Frais reliés au bâtiment	256 775	223 529
Conseil provincial d'administration et comité exécutif	62 579	63 223
Comités	35 725	28 984
Assurance - cautionnement	12 833	14 008
Frais juridiques	47 455	52 175
Frais bancaires	97 235	72 298
	5 301 030	4 812 522
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	216 009	753 659
Quote-part du BSDQ	261 901	89 472
Revenus nets des placements	196 733	134 767
Variation de la valeur marchande des placements	650 389	132 792
Dépenses - Fonds de prévoyance (tableau 3)	(706 875)	(693 347)
	618 157	417 343
Excédent des produits sur les charges avant amortissement	618 157	417 343
Amortissement des immobilisations corporelles	(126 817)	(132 416)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	491 340	284 927

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2025

	CMMTQ										DIVISION QUALIFICATION				
	Investissements en immobilisations corporelles	Surplus non affecté	Affectés aux cautionnements	Affectés au BSDQ	Fonds de prévoyance pour l'image de marque	Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	Fonds de prévoyance en assurance	Fonds de prévoyance en informatique - CMMTQ	Fonds de projets spéciaux - Zone entreprise	Fonds de projets spéciaux - 75 ^e anniversaire	Fonds de projets spéciaux - campagne publicitaire	Fonds de prévoyance en informatique - Division Qualification	Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	Déficit non affecté - Division Qualification	2025 \$ Total
SOLDE AU DÉBUT	1 372 316	3 985 887	482 337	2 136 269	(7 706)	1 250 228	48 068	(264 159)	-	-	-	(56 253)	22 266	(549 796)	8 419 457
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(126 817)	1 236 203	-	261 901	-	(34 760)	(825)	(257 096)	(27 338)	(60 518)	(326 338)	-	(8 960)	(164 112)	491 340
Investissements en immobilisations corporelles	56 380	(56 380)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation de l'exercice	-	(1 191 865)	-	-	7 706	-	-	609 159	150 000	75 000	350 000	56 253	-	(56 253)	-
SOLDE À LA FIN	1 301 879	3 973 845	482 337	2 398 170	-	1 215 468	47 243	87 904	122 662	14 482	23 662	-	13 306	(770 161)	8 910 797

	CMMTQ										DIVISION QUALIFICATION				
	Investissements en immobilisations corporelles	Surplus non affecté	Affectés aux cautionnements	Affectés au BSDQ	Fonds de prévoyance pour l'image de marque	Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	Fonds de prévoyance en assurance	Fonds de prévoyance en informatique - CMMTQ	Fonds de projets spéciaux - Zone entreprise	Fonds de projets spéciaux - 75 ^e anniversaire	Fonds de projets spéciaux - campagne publicitaire	Fonds de prévoyance en informatique - Division Qualification	Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	Déficit non affecté - Division Qualification	2024 \$ Total
SOLDE AU DÉBUT	1 462 354	3 216 066	482 337	2 046 797	116 554	1 289 888	71 520	(141 265)	-	-	-	(33 580)	22 177	(398 318)	8 134 530
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(132 416)	1 195 225	-	89 472	(124 260)	(39 660)	(59 452)	(469 975)	-	-	-	(85 592)	(10 911)	(77 504)	284 927
Investissements en immobilisations corporelles	42 378	(42 323)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(55)	-
Affectation de l'exercice	-	(383 081)	-	-	-	-	36 000	347 081	-	-	-	62 919	11 000	(73 919)	-
SOLDE À LA FIN	1 372 316	3 985 887	482 337	2 136 269	(7 706)	1 250 228	48 068	(264 159)	-	-	-	(56 253)	22 266	(549 796)	8 419 457

Bilan

Au 31 janvier 2025

ACTIF

Court terme

Encaisse
Clients
Stocks
Frais payés d'avance

Quote-part dans un organisme sans but lucratif (note 5)

Placements disponibles à la vente (note 6)

Immobilisations corporelles (note 7)

PASSIF

Court terme

Fournisseurs et autres créditeurs (note 8)

Produits perçus d'avance

ACTIF NET

Surplus non affecté

Investissements en immobilisations corporelles

Affectés aux cautionnements

Affectés au BSDQ

Fonds de prévoyance pour l'image de marque

Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment

Fonds de prévoyance en assurance

Fonds de prévoyance en informatique - Division CMMTQ

Fonds de prévoyance en informatique - Division Qualification

Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences - Division Qualification

Fonds de projets spéciaux - Zone entreprise

Fonds de projets spéciaux - 75^e anniversaire

Fonds de projets spéciaux - campagne publicitaire

Déficit non affecté - Division Qualification

2025

2024

\$

\$

	693 666	583 596
	72 608	156 081
	20 883	38 914
	205 079	130 106
	992 236	908 697
	2 398 170	2 136 269
	7 234 507	6 411 776
	1 301 879	1 372 316
	11 926 792	10 829 058
	928 832	727 015
	2 087 163	1 682 586
	3 015 995	2 409 601
	3 973 845	3 985 887
	1 301 879	1 372 316
	482 337	482 337
	2 398 170	2 136 269
	-	(7 706)
	1 215 468	1 250 228
	47 243	48 068
	87 904	(264 159)
	-	(56 253)
	13 306	22 266
	122 662	-
	14 482	-
	23 662	-
	(770 161)	(549 796)
	8 910 797	8 419 457
	11 926 792	10 829 058

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	491 340	284 927
Ajustements pour :		
Variation de la valeur marchande des placements disponibles à la vente	(650 389)	(132 792)
Amortissement des immobilisations corporelles	126 817	132 416
Quote-part du BSDQ	(261 901)	(89 472)
Fonds de roulement autogénéré (utilisé par l'exploitation)	(294 133)	195 079
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	632 925	204 475
	338 792	399 554
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(172 342)	(134 767)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(56 380)	(42 378)
	(228 722)	(177 145)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	110 070	222 409
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	583 596	361 187
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	693 666	583 596

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2025

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation, constituée en vertu de la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* (L.R.Q. chapitre M-4), a pour but d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres ainsi que de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier.

2. APPLICATION INITIALE

Accords d'infonuagique (mesure de simplification – en charges)

Le 1^{er} février 2024, la Corporation a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses reliées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, la Corporation répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord infonuagique, la Corporation continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle choisit, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque la société reçoit les services en question.

Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Frais généraux » à l'état des résultats. La Corporation comptabilise en tant qu'un actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

La Corporation a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la société autre que la présentation séparée des services d'infonuagique à l'état des résultats.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Corporation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Corporation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, sur la provision pour désuétude des stocks et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Corporation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à six mois.

Comptabilisation des produits

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

L'investissement dans un organisme sans but lucratif est comptabilisé à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation correspond au coût initial plus la quote-part des résultats.

La Corporation comptabilise à la valeur marchande les placements dans des titres à revenus fixes, les placements en actions et en fonds communs disponibles à la vente.

Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

Bâtiment	40 ans
Mobilier et agencement	10 ans
Matériel informatique	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Évaluation des instruments financiers

Évaluation initiale

La Corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans

des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des clients.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des titres à revenus fixes, des fonds équilibrés et des actions de sociétés cotées en bourse.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et autres créditeurs.

Actif net affecté aux cautionnements – CMMTQ

En vertu du *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires*, la Corporation offre à ses membres le cautionnement de licence au moyen d'une police d'assurance-cautionnement collective, émise conjointement avec une compagnie d'assurance reconnue. Le montant global de cette police pour les associations qui comptent entre 1000 et 5000 membres, comme la CMMTQ, est de 500 000 \$. Ce cautionnement vise à indemniser les clients des entrepreneurs qui ont subi un préjudice à la suite de l'inexécution ou de l'exécution de travaux de construction, et ce, à la hauteur d'un montant de 40 000 \$ lorsque l'entrepreneur est titulaire d'une licence comportant au moins une sous-catégorie d'entrepreneur général et de 20 000 \$ lorsque l'entrepreneur est titulaire d'une licence comportant uniquement des sous-catégories d'entrepreneur spécialisé. L'actif net affecté au cautionnement est destiné à couvrir les éventuelles réclamations.

Actif net affecté au BSDQ – CMMTQ

La Corporation a formé un regroupement avec deux autres organismes pour opérer le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ). Ce regroupement est formé par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), l'Association de la construction du Québec (ACQ) et la Corporation des maîtres électriciens

du Québec (CMEQ). L'actif net affecté représente la quote-part de la Corporation dans l'avoir net du BSDQ. Cette quote-part est calculée annuellement au prorata des contributions des membres de la CMMTQ par rapport à l'ensemble des contributions effectuées au BSDQ. Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2025, cette quote-part représentait environ 16 % et a été calculée à partir des états financiers internes du BSDQ pour son exercice terminé le 31 décembre 2024.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance en informatique – CMMTQ et Division Qualification

Un fonds de prévoyance en informatique d'un montant initial estimé de 400 000 \$ a été créé pour mettre en œuvre un nouveau système intégré de gestion. À la suite du dépassement des coûts prévus pour ce projet, des contributions supplémentaires totalisant 1 019 159 \$ ont été ajoutées au fonds. Le solde du fonds de la Division Qualification a été remis à 0 \$ au 31 janvier 2025.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour l'image de marque – CMMTQ

Un fonds de prévoyance pour l'image de marque d'un montant estimé de 200 000 \$ a été créé pour développer la nouvelle image de marque de la CMMTQ. Ce fonds a été mis à 0 \$ au 31 janvier 2025, car le projet d'image de marque s'est terminé au cours de l'exercice courant.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment – CMMTQ

Un fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment d'un montant estimé de 1 400 000 \$ a été créé. Le montant servira à maintenir l'état du siège social de la Corporation au cours des 25 prochaines

années. La somme recommandée est basée sur un rapport préparé à la demande de la direction générale par un consultant spécialisé.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance en assurance – CMMTQ

Un fonds de prévoyance en assurance d'un montant estimé de 50 000 \$ a été initialement créé. Des contributions supplémentaires de 100 000 \$ et de 36 000 \$ ont été ajoutées lors d'exercices antérieurs. Le montant servira à créer un groupe de travail en assurance qui évaluera la crise qui touche les assurances commerciales. Les fonds serviront à réaliser un sondage auprès des membres à l'aide d'une firme et d'un consultant, ainsi qu'à la conception d'un Guide de bonnes pratiques en matière d'assurances, incluant un programme de contrôle de la qualité ainsi que la conception d'un Guide d'entretien et de prévention pour les consommateurs.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences – Division Qualification

Un fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences pour la Division Qualification d'un montant estimé de 100 000 \$ a été créé pour mettre en œuvre le projet de révision du système d'évaluation des compétences en qualification professionnelle, lequel inclut la passation électronique des examens. Une contribution supplémentaire de 11 000 \$ a été ajoutée au cours d'un exercice antérieur.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actif net affecté au Fonds de projets spéciaux – Zone entreprise – CMMTQ

Un fonds de projets spéciaux – Zone entreprise d'un montant de 150 000 \$ a été créé pour faire l'intégration entre la plateforme Zone entreprise de la RBQ et le CRM Légio de la CMMTQ.

Actif net affecté au Fonds de projets spéciaux – 75^e anniversaire – CMMTQ

Un fonds de projets spéciaux – 75^e anniversaire d'un montant de 75 000 \$ a été créé pour souligner le 75^e anniversaire de la CMMTQ.

Actif net affecté au Fonds de projets spéciaux – campagne publicitaire – CMMTQ

Un fonds de projets spéciaux – campagne publicitaire d'un montant de 350 000 \$ a été créé pour faire connaître et promouvoir la CMMTQ auprès du grand public.

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la Corporation avec des membres au cours de l'exercice :

	2025	2024
	\$	\$
Jetons de présence	78 363	65 275

5. QUOTE-PART DANS UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

	2025	2024
	\$	\$
Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ)	2 398 170	2 136 269

6. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

	2025	2024
	\$	\$
Encaisse – disponible	19 000	154 061
Titres à revenus fixes (coût : 1 531 122 \$; 1 326 786 \$ en 2024)	1 519 356	1 269 837
Fonds équilibrés (coût : 3 262 762 \$; 3 161 922 \$ en 2024)	3 643 250	3 210 216
Actions canadiennes – petite capitalisation (coût : 381 078 \$; 371 557 \$ en 2024)	367 555	319 587
Actions canadiennes – grande capitalisation (coût : 1 263 451 \$; 1 209 830 \$ en 2024)	1 685 346	1 458 075
	7 234 507	6 411 776

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	\$ Valeur nette	\$ Valeur nette
Terrain	230 000	-	230 000	230 000
Bâtiment	2 932 396	1 984 849	947 547	1 018 266
Mobilier et agencement	233 889	146 175	87 714	95 721
Matériel informatique	92 881	56 263	36 618	28 329
	3 489 166	2 187 287	1 301 879	1 372 316

8. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	635 504	384 995
Salaires	242 503	209 338
Charges sociales	8 590	5 277
Taxes de vente	42 235	127 405
	928 832	727 015

9. ENGAGEMENTS

Selon des contrats de location échéant jusqu'en mai 2030, la Corporation s'est engagée à verser les montants minimums suivants totalisant 257 033 \$:

	\$
2026	83 007
2027	40 073
2028	40 754
2029	41 448
2030	39 636
Exercices subséquents	12 115
	<u>257 033</u>

La Corporation a signé une convention de gestion et de réalisation des ventes de publicité et de partenariat avec CPS Média inc. Cette entente a été automatiquement renouvelée en novembre 2024 pour une période de 12 mois. La Corporation s'est engagée à verser une commission sur les ventes nettes en lien avec les travaux de CPS Média inc. à divers pourcentages selon les types de ventes.

La Corporation a également signé un partenariat de deux ans qui se terminera le 31 août 2026 avec Énergir. Elle s'engage à assurer la visibilité d'Énergir auprès de ses membres.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

La Corporation, par l'entremise de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et

les concentrations de la Corporation aux risques à la date du bilan, soit au 31 janvier 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité puisse éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Corporation est exposée à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et autres créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entreprise sont liés aux clients. La Corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Corporation est principalement exposée au risque de prix autre.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à

l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Corporation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse et dans des fonds communs de placement.

11. LIGNE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Les placements disponibles à la vente sont affectés à la garantie de la ligne de crédit autorisée. Le montant maximum autorisé de l'ouverture de crédit bancaire est de 1 000 000 \$. Les avances bancaires portent intérêts au taux préférentiel et sont renégociables en juillet 2025.

12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE

	2025	2024
	\$	\$
Clients	83 473	(58 406)
Stocks	18 031	13 015
Frais payés d'avance	(74 973)	71 592
Fournisseurs et autres créditeurs	201 817	124 203
Produits perçus d'avance	404 577	54 071
	<u>632 925</u>	<u>204 475</u>

13. RECLASSEMENT DES POSTES

Certains postes apparaissant aux états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

Tableaux

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2025

1. RÉSULTATS NETS DES ACTIVITÉS

	2025	2024
	\$	\$
Subvention - Formation et perfectionnement		
Produits	100 000	100 000
Coûts	(100 000)	(100 000)
	-	-
Subvention - CNESST		
Produits	84 300	77 750
Coûts	(87 343)	(80 711)
	(3 043)	(2 961)
Revue <i>IMB</i> et revenus numériques		
Produits	316 028	314 694
Coûts	(238 602)	(216 223)
	77 426	98 471
Formation et perfectionnement		
Produits	1 437 835	1 204 668
Coûts	(537 326)	(385 091)
Coûts - Services d'infonuagique	(74 224)	(30 682)
	826 285	788 895
Activités sociales et événements spéciaux		
Produits	473 143	317 877
Coûts	(464 974)	(321 903)
	8 169	(4 026)
Expositions		
Produits	-	491 154
Coûts	-	(189 185)
	-	301 969
Articles de revente		
Produits	38 832	34 147
Coûts	(23 066)	(25 512)
	15 766	8 635
Total des activités		
Produits	2 450 138	2 540 290
Coûts	(1 525 535)	(1 349 307)
	924 603	1 190 983

2. FRAIS GÉNÉRAUX

	2025	2024
	\$	\$
Déplacements	40 748	21 145
Télécommunications	14 421	8 437
Frais de bureau	68 464	72 272
Location et entretien de l'équipement	14 206	10 031
Honoraires professionnels	53 273	44 946
Formations	17 322	5 753
Associations et abonnements	20 082	18 264
Relations extérieures	7 376	7 019
Frais informatiques	249 229	143 173
Services d'infonuagiques	121 145	75 882
	606 266	406 922

3. DÉPENSES - FONDS DE PRÉVOYANCE

	2025	2024
	\$	\$
Fonds de prévoyance pour l'image de marque	-	124 260
Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	34 760	39 660
Fonds de prévoyance en assurance	825	59 452
Fonds de prévoyance en informatique	257 096	469 975
Fonds de projets spéciaux pour Zone entreprise	27 338	-
Fonds de projets spéciaux pour le 75 ^e anniversaire	60 518	-
Fonds de projets spéciaux pour la campagne publicitaire	326 338	-
	706 875	693 347

4. PERTES NETTES AVANT AMORTISSEMENT - DIVISION QUALIFICATION

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS	2 202 575	2 094 144
Remises à la Régie du bâtiment du Québec	(1 271 591)	(1 196 430)
Produits de qualification	930 984	897 714
Charges		
Salaires	525 021	457 496
Administration « CMMTQ »	200 000	201 216
Administration « TAT »	33 700	33 700
Frais généraux	140 848	125 341
Déplacements	1 580	1 208
Informatique	35 736	30 090
Services d'infonuagiques	40 610	18 971
Séances d'examens	31 110	32 925
Formation	298	1 095
Loyer	68 775	65 520
Consultations	17 418	7 656
	1 095 096	975 218
Excédent des charges sur les produits avant les éléments suivants	(164 112)	(77 504)
Dépenses - Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	(8 960)	(10 911)
Dépenses - Fonds de prévoyance pour projets spéciaux en informatique	-	(85 592)
Excédent des charges sur les produits avant amortissement	(173 072)	(174 007)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 822)	(8 844)
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(176 894)	(182 851)



8175, boulevard Saint-Laurent
Montréal, Québec H2P 2M1
514 382-2668 / 1 800 465-2668

cmmtq.org